

Information Importante !

samedi 30 décembre 2017, par [AGHA](#).

Grâce à la bienveillance d'un de nos adhérents, les Archives se sont enrichies d'un nouveau registre de notaire qui "dormait" chez un particulier. Il s'agit d'un registre de M° Blanchard, notaire à Chantemerle, pour la période 1762-1765. Il est à présent enregistré sous la cote 1 E 10800.

Il semblerait qu'il soit nécessaire d'informer nos adhérents et tous les internautes qui nous font le plaisir de consulter notre site, que TOUT REGISTRE (État-Civil, Notaire...) doit être versé aux Archives Départementales qui en assurent la protection et la conservation.

Nous, généalogistes, avons beaucoup de plaisir à retrouver la trace de nos ancêtres grâce aux différentes collections versées ou données aux Archives. Malheureusement, il y a souvent des lacunes dans nos recherches, en raison du manque d'un registre ou d'une série de documents. Mais il y a encore dans les familles, par habitude (j'ai toujours vu ce livre là...), ou par sentiment que ce registre fait parti des "papiers du grand père", certains registres qui doivent rester publics, donc qui doivent être versés aux Archives.

Ces documents sont une propriété publique imprescriptible et appartiennent à l'État.

Si vous avez, ou si vous connaissez des personnes possédant de tels documents, soyez convaincus et convainquants, pour que ces registres soient versés aux AD, n'hésitez pas à contacter M. le Directeur des Archives des Hautes-Alpes :

Archives départementales des Hautes-Alpes
22 route de Rambaud
05000 GAP
Tél. : 04 92 52 56 00
Fax : 04 92 53 94 16
archives05.chez.cg05.fr